Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ

PORNIC agglo PAYS DE RETZ

Sud Estuaire communauté de communes

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Projet de territoire 2021-2026

Convention territoriale

PAYS de RETZ

29 juin 2021

AURAN

PRÉAMBULE

La convention territoriale est conclue entre le PETR, les EPCI à fiscalité propre qui en sont membres et, le cas échéant, le Département et la Région associés à l'élaboration du projet de territoire.

Rappel de l'article L. 5741-2 II du CGCT :

« Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseils départementaux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils départementaux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.

La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils départementaux et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural. »

« Sa mise en œuvre [du projet de territoire] fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »

«Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »

Elle s'applique pour la période 2021-2026, avec des échéances différenciées selon les actions.

Les actions identifiées dans le projet de territoire, et précisées ci-après, sont assurées dans le cadre de l'exercice des compétences et missions du PETR.

Pour ce faire, le PETR dispose d'une ressource en ingénierie mise à disposition par convention par les EPCI membres. Cette ingénierie dédiée est complétée par :

- Des ressources humaines propres aux EPCI, intervenant selon les thématiques de travail : directeurs généraux, développeurs économiques, chargés de mission environnement, agents des offices de tourisme,…
- Des élus « référents » désignés par les conseils communautaires.

Les ressources financières du PETR doivent permettre de mettre en œuvre son projet de territoire. À cette fin, un budget est voté chaque année en comité syndical, prenant en compte :

- La contribution des membres du PETR, affectée au financement des dépenses de fonctionnement et de celles sous maîtrise d'ouvrage du PETR, et calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque EPCI.
- Les subventions.
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés.
- Les sommes qu'il pourrait percevoir des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un éventuel service rendu.
- Le revenu des biens meubles ou immeubles le cas échéant.
- Les produits des dons et legs régulièrement acceptés.
- Le produit des emprunts.
- Toute autre recette que le PETR pourrait percevoir conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La présente convention constitue le volet opérationnel du projet de territoire. Elle s'appuie sur la stratégie définie (*« 5 ambitions pour un projet de territoire partagé »*), rappelée page suivante, pour décliner précisément les 19 actions identifiées comme le socle des missions du PETR.

Bernard MORILLEAU, *Président du PETR du Pays de Retz*

Le Président du PETR du Pays de Retz,

Bernard MORILLEAU

Le Président de Pornic Agglomération Pays de Retz,

Jean-Michel BRARD

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Johann BOBLIN

Le Président de la C.C. Sud Estuaire,

Yannick MOREZ

Le Président de la C.C. Sud Retz Atlantique,

Laurent ROBIN

5 AMBITIONS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Le diagnostic territorial élaboré en 2016 a permis de dégager les principaux enjeux du territoire dans les 5 domaines d'intervention du PETR : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la transition écologique, les transitions sociétales et les actions transversales. Le bilan du projet de territoire 2016-2020 élaboré fin 2019 a montré la plus-value des actions du PETR au service du territoire mais aussi l'actualité des enjeux identifiés dans le diagnostic initial.

Compte tenu de l'opportunité que le Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCOT du Pays de Retz (révision prescrite en juin 2021) tienne lieu de futur projet de territoire à l'issue de son élaboration, le projet de territoire approuvé en juin 2021 se veut être un projet de transition. Il s'appuie sur une vision commune tenant compte des compétences et missions exercées par les communes et intercommunalités. Ces missions, détaillées page suivante, s'intègrent dans 5 grandes ambitions pour le projet de territoire.

Aménagement de l'espace

N°1

« Poursuivre la dynamique initiée avec le SCOT ; favoriser les actions concrètes au bénéfice des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés concernés »

→ *8 actions*

Développement économique

N°2

« Développer le rayonnement du Pays de Retz et favoriser la création d'emplois, engager une dynamique d'actions partagée avec les entreprises et acteurs concernés »

→ *3 actions*

Transition écologique

N°3

« Poursuivre la transition écologique du Pays de Retz et saisir les opportunités du changement climatique »

→ *2 actions*

Transitions sociétales

N°4

« Favoriser la coopération public/privé dans la mise en œuvre de l'action locale »

→ *2 actions*

Actions transversales

N°5

« Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens »

→ *4 actions*

D'autres démarches ont été identifiées, portées directement par les EPCI ou les communes concernés, pour tout ou partie du territoire (animation et suivi des PLH, permanences diverses…). Ces démarches peuvent bénéficier du partenariat du PETR.

19 Actions : Modalités de suivi et objectifs de programmation

Thématique	ACTIONS	PORTEURS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCES
Aménagement de l'espace N°1	1 → SCOT : Faire évoluer le SCOT, le réviser, l'évaluer	PETR	EPCI, communes, AURAN, PPA	2021-2024
	2 → Urbanisme : Accompagner l'évolution des PLU et PLU(i)	PETR	EPCI, communes, AURAN, PPA	2021-2026
	3 → Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales : observatoire	PETR	EPCI, communes, AURAN, fournisseurs de données	2021-2026
	4 → Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides	PETR	EPCI, communes, AURAN	2021-2026
	5 → Réaliser des études stratégiques et prospectives	PETR	EPCI, communes, AURAN	2021-2026
	6 → Habitat : coordonner les dispositifs OPAH/PIG	PETR (InterEPCI)	EPCI, communes, AURAN	2021-2026
	7 → Mobilités : poursuivre les réflexions sur les nouvelles mobilités	PETR et EPCI	Communes, Nantes Métropole, Région, Département, AURAN	2021-2026
	8 → Dialoguer avec les territoires voisins	PETR	EPCI, Région, Dpt, Nantes Métropole, Pôle Métropolitain	2021-2026
Développement économique N°2	9 → Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie éco, le suivre et l'évaluer	PETR (InterEPCI), OTI PETR OTI	EPCI, communes, Nantes Métropole, AURAN	2021-2026
	10 → Lancer une étude Logistique	PETR (InterEPCI)	EPCI, communes, Nantes Métropole, AURAN	2021-2026
	11 → Agriculture /Alimentation : coordonner le Projet Alimentaire Territorial	PETR, EPCI et communes	Partenaires publics et privés	2021-2026
Transition écologique N°3	12 → Mise en œuvre de la stratégie PCAET/PAT commune et pilotage d'actions communes en faveur de la transition écologique et sociétale	PETR (InterEPCI)	EPCI, communes, partenaires publics et privés	2021-2026
	13 → Adaptation au changement climatique	PETR, EPCI et communes	EPCI, communes, partenaires publics et privés	2021-2026
Transitions sociétales N°4	14 → Animer le Conseil de Développement	PETR	Conseils de développement ou comités consultatifs des EPCI, EPCI, gestionnaires de Tiers Lieux	2021-2026
	15 → Coordonner les événements mettant en récit l'identité pays de Retz	PETR - InterEPCI - Communes	SHPR, OTI, communes du Pays de Retz «historique»	2021-2026
		PETR	EPCI, communes, SHPR, collectif SER	2021-2026
Actions transversales N°5	16 → Entretenir le dialogue entre EPCI du Pays de Retz	PETR (InterEPCI)	EPCI	2021-2026
	17 → Suivre, animer et mettre en œuvre le dispositif LEADER	GAL	UE, Région, ASP	2021-2026
	18 → Rechercher des contractualisations - veille AAP, AMI etc	PETR (InterEPCI)	Etat, Région, Département	2021-2026
	19 → Autres coopérations territoriales à développer	PETR (InterEPCI)	EPCI, Communes	2021-2026

FICHES ACTIONS

ACTION 1 : ELABORER, EVALUER, FAIRE EVOLUER LE SCOT

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique etc
• Interaction autres schémas et projets	- Règlements, schémas, plans et appels à projets nationaux, régionaux, départementaux (= *supra-PETR*) dont le SRADDET - PLH - Observatoires des partenaires (*extra et intra Pays de Retz*)
Description	
• Contenu	- Lancement de la modification simplifiée du SCOT en lien avec la loi ELAN - secteurs déjà urbanisés SDU dans les hameaux littoraux - Lancement de la révision du SCOT (*interaction avec d'autres schémas - intégration d'un volet «mer»*)
• Échelle de territoire	PETR
• Collectivité pilote	PETR
Échéancier prévisionnel	2021-2026 ➤ Modification simplifiée du SCOT (SDU) fin 2021- début 2022 ➤ Approbation du SCOT en 2024
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (*comité syndical + commissions thématiques*) - EPCI - AURAN - Partenaires institutionnels
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN
• Financements et conventionnements externes	- Etat (DGD) - Région (FRES) - Chambres consulaires, bureaux d'études privés,… si études spécifiques - Partenaires fournisseurs de données
Indicateurs de suivi/réussite	- Approbation de la modification simplifiée (loi ELAN) au 1er trimestre 2022 - Conduite de la procédure sans appeler d'observations au titre du contrôle de légalité - Mobilisation des acteurs dans le cadre de la concertation

ACTION 2 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PLU ET PLUI

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLH - Règlements, schémas, plans… nationaux, régionaux, départementaux (= *ce qui est opposable aux PLU*) dont le SRADDET
Description	
• Contenu	- Rôle de personne publique associée : transmettre aux communes un « porter à connaissance » du SCoT, participer aux réunions organisées par les communes / EPCI, émettre un avis sur les élaborations, modifications et révisions de PLU / PLUI, s'assurer de la prise en compte du PLH de référence - Rôle d'accompagnement, sur demande de la commune : présenter le SCoT en conseil municipal, préparer les réunions PPA en amont avec la commune, appuyer la commune sur la prise en compte des remarques des PPA… - Rôle de fournisseur de données : observatoire du SCoT, base des espaces et du foncier de l'AURAN via la signature de conventions tripartites
• Échelle de territoire	communes / EPCI
• Collectivité pilote	PETR
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission urbanisme et habitat, Bureau) - Communes / EPCI - AURAN
• Financements et conventionnements internes au PETR	- Communes / EPCI - AURAN
• Financements et conventionnements externes	- Etat (*club régional*)
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de PLU approuvés / modifiés / révisés - Avancement des PLUI

ACTION 3 : MUTUALISER DES OUTILS DE SUIVI DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - Etudes de référence du PETR et des collectivités et partenaires - PLH et PLU - Observatoires des partenaires (*extra et intra Pays de Retz*)
Description	
• Contenu	- Chiffres-clés publiés chaque année par l'AURAN - Publication annuelle thématique de l'observatoire du SCoT - Observatoire des PLH (issu des données habitat de l'observatoire du SCoT et de la « remontée » de données locales par les EPCI) - Base de données « observatoire des espaces et du foncier » : mise à disposition des communes, via le PETR, de données d'analyse des évolutions spatiales (fournies par l'AURAN), puis fourniture à l'AURAN par les communes et EPCI concernés des PLU numérisés
• Échelle de territoire	Pays de Retz et inter-EPCI
• Collectivité pilote	PETR, EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) - EPCI et communes - AURAN - Partenaires fournisseurs de données
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - Communes - AURAN
• Financements et conventionnements externes	- Partenaires fournisseurs de données
Indicateurs de suivi/réussite	- Publications régulières, newsletters, rapports d'activités du PETR - Utilisation des analyses par les EPCI et communes, utilisation des données à des fins opérationnelles (outil d'aide à la décision)

ACTION 4 : AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION : VALORISER LES BONNES PRATIQUES, CHARTES ET GUIDES PARTAGES DE QUALITE URBAINE

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique (*zones d'activités*), transition écologique
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUI - PLH - Guide du SCOT au PLU - Charte qualité nouveaux quartiers / zones d'activités
Description	
• Contenu :	Inscrire l'amélioration des modes de fabrique de la ville dans une démarche de progrès continu ➤ Animation du CUP du Pays de Retz, diffusion de fiches repères ➤ Observatoire des formes urbaines du Pays de Retz ➤ Visites, formations, séminaires ➤ Charte qualité des zones d'activités
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commissions thématiques concernées) - EPCI et communes - AURAN
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN - Communes
• Financements et conventionnements externes	- ADEME - Région - Intervenants (ex. CAUE…)
Indicateurs de suivi/réussite	- Mobilisation des acteurs - Grille d'indicateurs développement durable (CUP)

ACTION 5 : REALISER DES ETUDES STRATEGIQUES ET PROSPECTIVES

• Domaine de référence	Tous
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - Projets de territoire des EPCI - Etudes conduites aux échelles infra-PETR - Règlements, schémas, plans et appels à projets nationaux, régionaux, départementaux (= *supra-PETR*)
Description	
• Contenu :	Etudes stratégiques à conduire (*liste non exhaustive*) : ➤ En lien avec la révision du SCOT dont un plan Paysage ➤ Elaboration d'un schéma logistique (cf. orientation du SCoT) ➤ ...
• Échelle de territoire	Pays de Retz et inter-EPCI
• Collectivité pilote	PETR
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commissions thématiques concernées) - EPCI et communes tests le cas échéant - AURAN - Partenaires institutionnels, territoires voisins le cas échéant…
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN - Communes le cas échéant
• Financements et conventionnements externes	- Union Européenne (*LEADER*) - Région (*FRES*) - Département - ADEME - Chambres consulaires - Ecole du paysage de Versailles / Collectif « *paysages après pétrole* » - …
Indicateurs de suivi/réussite	- Réalisation effective des études - Prise en compte des préconisations des études / application concrète - Mobilisation des acteurs (ex. nombre de participants aux commissions, aux réunions de travail, de restitution…) - Communication autour des résultats et/ou effets attendus

ACTION 6 : HABITAT : COORDONNER LES DISPOSITIFS OPAH/PIG

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique (*artisans du bâtiment*), transition écologique, conditions du développement social
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUI - PLH – ORT - PDH
Description	
• Contenu	Améliorer le parc d'habitat ancien en termes de performance énergétique, d'adaptation au vieillissement de la population et développer le parc locatif privé abordable ➤ Faire le bilan du PIG et relancer un dispositif sur une période de 3 à 5 ans ➤ Préfigurer un service de plateformes de rénovation énergétique sur l'ensemble du Pays de Retz propre à chaque EPCI
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR / Inter-EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026 ➤ Bilan du PIG (2022) ➤ Lancement des PTRE (2022) ➤ Reconduction d'un PIG (2022)
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission urbanisme et habitat) - EPCI
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - Communes
• Financements et conventionnements externes	- ANAH - Région Etat - ALISEE/ADIL/CAUE/CAPEB/FFB etc - Avantages fiscaux (crédits d'impôts, etc.)
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de logements réhabilités - Fréquentation des permanences

ACTION 7 :	MOBILITÉS - POURSUIVRE LES RÉFLEXIONS SUR LES NOUVELLES MOBILITÉS
• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement social
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUI - schéma régional des transports - plan d'actions de la stratégie économique du PETR - PCAET
Description	
• Contenu	Activer les leviers de développement d'une mobilité alternative aux déplacements automobiles ➤ Suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs modes actifs initiés par le PETR en 2018 ➤ Suivi des études pénétrantes (voies réservées TC et covoiturage) - volet mobilité du contrat de réciprocité ➤ Articulation avec le schéma directeur covoiturage Nantes- Métropole - volet mobilité du contrat de réciprocité ➤ Suivi de l'étude d'accessibilité de l'aéroport - volet mobilité du contrat de réciprocité
• Échelle de territoire	Pays de Retz élargi
• Collectivité pilote	PETR – EPCI – Communes
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission mobilité et déplacements) - EPCI et communes - AURAN
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - Communes - AURAN
• Financements et conventionnements externes	- Nantes Métropole - ADEME - Région - Département - Union Européenne (LEADER)
Indicateurs de suivi/réussite	- Elaboration de stratégies mobilité (PGD/PDM) dans les EPCI - Aménagements cyclables relatifs aux schémas directeurs des modes actifs - …

ACTION 8 : DIALOGUER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

• Domaine de référence	Tous
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - Projet de territoire du PETR - Schémas et plans régionaux et départementaux (= supra-PETR) - Projets ayant une incidence sur le Pays de Retz (ex. parc naturel régional, réserve naturelle nationale, grands équipements…) - SCoT voisins
Description	
• Contenu	- émettre un avis sur les projets, schémas et plans, voire une contribution le cas échéant - mise en œuvre du contrat de réciprocité avec Nantes Métropole - mise en place d'une stratégie Estuaire avec le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
• Échelle de territoire	Pays de Retz et inter-EPCI
• Collectivité pilote	PETR
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commissions thématiques concernées) - EPCI - AURAN - Partenaires institutionnels, territoires voisins le cas échéant…
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN - Communes le cas échéant
• Financements et conventionnements externes	- Union Européenne (LEADER) - Région (FRES) - Département - ADEME - Chambres consulaires - Ecole du paysage de Versailles / Collectif « paysages après pétrole » - …
Indicateurs de suivi/réussite	- Réalisation effective des études - Prise en compte des préconisations des études / application concrète - Mobilisation des acteurs (ex. nombre de participants aux commissions, aux réunions de travail, de restitution…) - Communication autour des résultats et/ou effets attendus

ACTION 9 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS DE L'ETUDE DE STRATEGIE ECONOMIQUE, LE SUIVRE ET L'EVALUER ET POURSUIVRE LA COORDINATION D'ACTIONS TOURISTIQUES A L'ECHELLE DU PAYS DE RETZ

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - Stratégies et actions économiques des EPCI - Actions économiques portées par les partenaires : chambres consulaires, clubs d'entreprises… - Actions des offices de tourisme, coopérations inter-EPCI
Description	
• Contenu	- Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie économique, décliné en trois phases : court terme, moyen terme, long terme et consistant à : ➤ Diffuser les bonnes pratiques ➤ Mettre en réseau les entreprises ➤ Travailler ensemble pour renforcer l'attractivité économique du territoire ➤ Valoriser le territoire, les savoir-faire et les produits locaux ➤ Faire connaître le territoire Pour ce faire, solliciter pour chaque action les interlocuteurs de référence, et mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des actions, en particulier les suivantes : ➤ Cartographie des espaces mutualisés existants - coworking - tiers lieux et fabriques de territoire du Pays de Retz ➤ Partage d'expérience sur la densification des zones d'activités (charte de qualité des zones d'activités) en lien avec le volet Economie du contrat de réciprocité ➤ Renforcement de la marque «produit en pays de retz» - Organiser des rencontres avec les présidents de clubs d'entreprise pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions - Organiser des rencontres avec les EPCI entre les offices de tourisme du Pays de Retz pour envisager des actions communes, diffuser les bonnes pratiques (bourse d'échanges aux documents touristique, carte touristique etc) - Participer aux réflexions touristiques lancées par le Département et/ou dans le cadre du contrat de réciprocité (ex. Elaboration de circuits touristiques de promotion de produits locaux et/ou paysages agroalimentaires en lien avec le VAN)
• Échelle de territoire	Pays de Retz, EPCI, communes, infra-communes (zones d'activités notamment)
• Collectivité pilote	PETR, EPCI, communes (selon les actions)
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	

• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission économie et logistique) - EPCI et communes - Chambres consulaires, clubs d'entreprises
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN - Communes
• Financements et conventionnements externes	- Région - Nantes Métropole - Chambres consulaires - ADEME
Indicateurs de suivi/réussite	- Réalisation effective des actions prévues à l'échéance prévue - Implication des partenaires, en particulier les clubs d'entreprises - Communication autour des résultats et/ou effets attendus - Implication des partenaires, en particulier les offices de tourisme - Chiffres de fréquentation touristique

ACTION 10 : LANCER UNE ETUDE LOGISTIQUE

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUI - SRCAE - PCAET - Plan d'actions de l'étude de stratégie économique - Contrat d'objectifs ADEME
Description	
• Contenu	Lancer une étude portant sur l'analyse des flux de marchandises (*circuits longs et courts*) sur le Pays de Retz prenant en compte les problématiques et opportunités du territoire (nouveau MIN, desserte ferroviaire, transport routier, fluvial...) cf. stratégie économique et volet Economie du contrat de réciprocité
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR / EPCI / communes
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission mobilité) - EPCI et communes
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - Communes
• Financements et conventionnements externes	- Etat - ADEME - Union Européenne (LEADER)
Indicateurs de suivi/réussite	

ACTION 11 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUi - SRADDET et projet agricole régional - PCAET - CLS - PLPDMA - Contrat de réciprocité avec Nantes Métropole - PAT départemental

Description

• Contenu	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial ENJEU SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire ➤ **Développer les épiceries solidaires et organiser leur mise en lien avec les fillères locales et de qualité** ◗ Informer les communes sur les opportunités de développement d'épiceries solidaires, les mettre en réseau et les accompagner en fonction des disponibilités et les besoins. ◗ Créer du lien avec les filières agricoles et alimentaires du territoire ➤ **Organiser un programme d'actions « du champ/de l'océan à l'assiette » à destination des familles : cueillettes de légumes/algues, ateliers culinaires, dégustations de produits locaux et visites chez les producteurs, visites d'entreprises agro-alimentaires (action commune à l'enjeu Nutrition/santé)** ◗ Identifier les acteurs locaux susceptibles de porter les actions sur chaque territoire ◗ Réunir ces acteurs pour créer un programme commun, à adapter aux territoires ◗ Accompagner la mise en œuvre de ce programme d'actions et le promouvoir en lien avec les services communication des EPCI et des communes ➤ **Proposer des actions d'accompagnement au changement permettant aux familles de lutter contre le gaspillage alimentaire au quotidien (ex : défi familles « zéro déchet »)** ◗ Identifier les porteurs de projet et informer les EPCI des opportunités d'action ENJEU ENVIRONNEMENTAL : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique ➤ **Accompagner les agriculteur-rices dans l'évolution de leurs pratiques en lien avec les enjeux énergétiques, de préservation des ressources naturelles (eau, air, sol) et les enjeux de sante et ce, quel que soit leur point de départ** ◗ *Identifier les enjeux prioritaires pour chaque territoire*

• Contenu (*suite*)	◗ *Initier et mettre en œuvre un programme d'actions avec chaque organisation professionnelle agricole pour toucher le plus grand nombre d'agriculteur-rices présents sur le territoire, quel que soit le mode de production* ◗ *Impliquer des agriculteurs-rices volontaires dans la démarche (ex : valorisation des pratiques sur les exploitations, propositions de formation…)* ◗ *Chaque programme d'actions devra permettre de proposer ensuite un accompagnement adapté, individuel ou collectif.* ➤ **Travailler à la préservation des exploitations d'élevage en marais-zones-humides (accès au foncier, compétences métier, modèles économiques), à leur valorisation (information des consommateurs, lien au paysage et à la biodiversité) et encourager leur labellisation (AB, Label Rouge, HVE…).** ◗ *Mobiliser les organisations professionnelles agricoles et les collectivités autour de ces objectifs communs* ◗ *Réaliser un état des lieux et identifier les leviers d'actions* ◗ *Mettre en œuvre un programme d'actions adapté aux publics visés* ◗ *En lien avec les EPCI, dont Nantes Métropole, suivre le développement des projets d'abattoir de proximité : AALVIE et APPOC* ➤ **Renouveler les boisements de haies et développer les plans de gestion bocagers (participe au maintien du paysage, de l'élevage, de la biodiversité)** ◗ *Renouveler les engagements prévus par le SCoT et les PLU* ◗ *Réaliser un atlas cartographique des boisements, haies bocagères et friches* ◗ *Définir la vocation de ces boisements et haies bocagères (agricole, filière bois, biodiversité, stockage carbone, gestion de l'eau…)* ◗ *Définir un programme de plantation, de renouvellement et d'entretien des boisements et des haies* ENJEU ECONOMIQUE : Faciliter les débouchés aux producteur-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses ➤ **Construire des solutions logistiques bas carbone pour accompagner le développement des circuits courts** ◗ *Réaliser une veille sur les solutions émergentes et rencontrer les porteurs de projet* ◗ *Suivre et/ou participer à l'expérimentation de ces solutions* ➤ **Développer la vente directe auprès des consommateurs (dont magasins de producteurs) et auprès des professionnels (ex : le carreau de producteurs du MIN).** ◗ Inscrire les actions d'aide au développement des points de vente directe collectifs dans le programme Leader ◗ Proposer un appui sous différentes formes selon les besoins des projets (étude de faisabilité, subventions ou prêts à taux zéro, accompagnement au projet collectif…) ◗ Poursuivre la réflexion avec le MIN sur l'approvisionnement en produits locaux du Pays de Retz ➤ **Faciliter la mise en relation entre les producteurs locaux et toutes formes de distribution (commerces, restaurants, grandes surfaces...)** ◗ Poursuivre le travail commun PETR – CCI – CA sur la valorisation des produits locaux dans les Grandes et Moyennes Surfaces en organisant des rencontres entre producteurs locaux et enseignes du Pays de Retz
• Contenu (*suite*)	

• Contenu (*suite*)	➤ **Accompagner le développement de la marque de produits locaux « Produits en Pays de Retz »** ◗ Apporter un soutien financier à l'association et accompagner son développement ◗ Œuvrer à la mise en œuvre de débouchés complémentaires pour les producteurs comme la restauration collective ENJEU NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable ➤ **Former les professionnels aux enjeux de l'alimentation durable (artisans, restaurateurs, lycées professionnels, salariés ou bénévoles d'associations...)** ◗ Faire connaître aux professionnels et bénévoles du Pays de Retz les actions de formation menées par les structures du territoire : Chambre des Métiers de l'Artisanat, Campus Fertile, GAB 44, Ademe, Mouvement des Cuisines Nourricières… ◗ Identifier des financements potentiels pour la mise en œuvre des programmes de formation destinés à ces publics ➤ **Accompagner la restauration collective dans une démarche de progrès à travers différents volets : approvisionnement local, de qualité et de saison, qualité nutritionnelle, lutte contre le gaspillage alimentaire et, éducation alimentaire pour la restauration scolaire.** ◗ Proposer aux communes un programme d'accompagnement collectif (gratuit) et individuel (co-financé) pour permettant d'engager la restauration scolaire dans une démarche de progrès, en lien avec les objectifs de la loi Egalim ◗ Informer la restauration collective du Pays de Retz, publique et privée, des opportunités d'accompagnement, de financement, de formation. ENJEU URBANISME/AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques ➤ **Identifier les outils réglementaires à disposition et favoriser leur mise en œuvre (disposition Espace Agricole Pérenne dans le SCoT et PLU, Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels, Association Foncière Agricole…)** ◗ Accompagner la réflexion des élus sur les enjeux en matière de préservation du foncier, du paysage et des activités agricoles sur le Pays de Retz : programme de visites / conférences liés à ces enjeux sur le Pays de Retz ◗ Identifier les outils réglementaires à disposition et évaluer la nécessité de les mettre en œuvre en fonction des enjeux identifiés sur les territoires ➤ **Organisation de l'événement "Paysages, escapade en Pays de Retz" en lien avec la thématique alimentaire** ◗ Créer un pôle « transition alimentaire » au sein de l'évènement : marché de producteurs locaux, démonstrations et ateliers culinaires animés par des professionnels, exposition photo sur le monde agricole, visite de fermes, conférence sur les liens entre Paysages et alimentation ➤ **Actions sur les installations et la transmission des exploitations** ◗ Poursuivre le travail engagé avec Nantes Métropole et la CCEG au sein du groupe de travail « installation – transmission » et notamment a réflexion sur l'élargissement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Installation » porté par Nantes Métropole (en proposant aux porteurs de projet agricoles de s'installer sur le Pays de Retz)

• Contenu (*suite*)	◗ Expérimenter avec les organisations professionnelles agricoles des solutions autour de la transmission des exploitations (accompagnement collectif et individuel, formation, achat de foncier, mise en lien cédant et porteur de projet, espaces test agricoles…) ◗ Accompagner les « non-issu-es » du milieu agricole à se faire connaître et accepter sur le territoire, afin de faciliter leur installation sur le Pays de Retz ➤ **Actions de reconquête des friches agricoles** ◗ Réaliser un diagnostic avec la Chambre d'Agriculture et identifier les secteurs prioritaires dans le Pays de Retz ◗ Développer une méthodologie d'actions pour la remise en exploitation avec les partenaires, à adapter en fonction des territoires
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR / EPCI / communes
Échéancier prévisionnel	2021 – 2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR : coordination globale du PAT et pilotage des actions pertinentes à l'échelle du Pays - EPCI : pilotage des actions pertinentes à l'échelle intercommunale - Communes : pilotage des actions pertinentes à l'échelle communale
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - Communes - Partenaires acteurs du PAT
• Financements et conventionnements externes	- DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) - ADEME - Région Pays de la Loire - Union Européenne (LEADER) - Fondations privées, mécènes
Indicateurs de suivi/réussite	- Appropriation du plan d'actions par les élus tant au niveau du PETR qu'au sein de chaque collectivité, EPCI et commune - Mobilisation des acteurs publics et privés

ACTION 12 : MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE D'ACTIONS COMMUNES AUX EPCI EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - PLU et PLUI - SRADDET - PCAET - Plan d'actions de l'étude de stratégie économique
Description	
• Contenu	- Suite de l'étude sur les énergies citoyennes (action du contrat d'objectifs 2016-2019) - Pilotage de l'étude d'une ou plusieurs PTRE en lien avec le nouveau PIG et mise en œuvre le cas échéant, si l'étude en démontre la plus-value, de missions mutualisées à l'échelle de plusieurs EPCI (sans que le PETR porte nécessairement ces dernières). - Coordination d'actions identifiées dans le PAT et les PCAET communes aux 4 EPCI en faveur de la transition écologique et le changement de pratiques : agricoles - alimentaires - déplacements - aménagement etc - Mise en commun des CRTE signés par les EPCI pour constater les enjeux / actions communes au territoire du Pays de Retz dans son ensemble – en lien avec le SCOT à réviser - Saisir l'opportunité du programme LEADER 2023-2027
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR et EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026 - Etude PTRE (2021)
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commission environnement et énergie) - EPCI et communes
• Financements et conventionnements internes au PETR	- EPCI - AURAN
• Financements et conventionnements externes	- Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Caisse des dépôts et consignations) - ADEME - Région - Union Européenne (LEADER)
Indicateurs de suivi/réussite	- Mobilisation des acteurs, élus et agents, en lien avec les compétences exercées ayant un rôle dans le plan d'actions du PCAET et du PAT - Mise en œuvre des actions des PCAET et du PAT coordonnés par le PETR dans l'objectif de définir une stratégie à l'échelle du SCOT - Inscrire les objectifs des PCAET et du PAT approuvés en 2020 et 2021 dans le nouveau SCOT

ACTION 13 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social
• Interaction autres schémas et projets	- SRADDET - PCAET des EPCI - PIG départemental - SRCAE
Description	
• Contenu	Proposer un programme de sensibilisation des publics sur les enjeux de transition écologique et mettre en place un programme d'actions en faveur de l'évolution des modes de vie : ressource en eau - avenir du paysage - risques inondations etc (*exemples : exposition sur les risques côtiers, projet culturel «KATALYSE»*) en lien avec les enjeux d'aménagement et de planification
• Échelle de territoire	Pays de Retz et tous périmètres infra
• Collectivité pilote	PETR / inter-EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) - EPCI et communes - ADEME - Région des Pays de la Loire
• Financements et conventionnements internes au PETR	EPCI et Communes
• Financements et conventionnements externes	ADEME des Pays de la Loire, Région des Pays de la Loire,
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre d'évènements et d'actions mises en œuvre - Nombre de participants/visiteurs - Mobilisation des acteurs du changement

ACTION 14 : ANIMER LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PETR

• Domaine de référence	Aménagement de l'espace, Développement économique, Transition écologique, Conditions du développement culturel et social, Actions transversales
• Interaction autres schémas et projets	- Programme LEADER 2014-2020
Description	
• Contenu	Recueillir les avis de la société civile sur les enjeux du territoire et les réponses à y apporter. ➤ Organiser une réunion des conseils de développement du Pays de Retz, étudier les pistes de travail commun ou éléments de réflexion partagée autour du projet de territoire en construction (2016) ➤ Favoriser, via les comités de programmation, une culture de travail commune et l'interconnaissance des membres (2016-2020) ➤ Porter des politiques de transitions avec les habitants - s'appuyer sur les tiers lieux / fabriques de territoire et favoriser les coopérations avec des collectifs d'entreprises/ d'habitants/ d'associations (alimentation - énergie - réemploi...)
• Échelle de territoire	Pays de Retz et tous périmètres infra
• Collectivité pilote	PETR / inter-EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) - GAL du Pays de Retz - EPCI et communes - Conseils de Développement des EPCI
• Financements et conventionnements internes au PETR	EPCI et communes
• Financements et conventionnements externes	LEADER
Indicateurs de suivi/réussite	- Mobilisation des membres des conseils de développement - Emergence de sujets de travail communs inter EPCI

ACTION 15 : COORDONNER DES EVENEMENTS METTANT EN RECIT L'IDENTITE DU PAYS DE RETZ

• Domaine de référence	Conditions du développement culturel et social, transition écologique, développement économique, aménagement de l'espace
• Interaction autres schémas et projets	- Projets de coordination touristique menés à l'échelle du PETR - AVAP - Réserves naturelles régionales - Projets des acteurs de la culture et du patrimoine - Contrat de réciprocité
Description	
• Contenu	- Elaborer un support de communication commun pour valoriser l'ensemble des événements programmés dans le cadre des Journées du Patrimoine et en assurer la diffusion, en s'appuyant sur les communautés de communes, communes, porteurs privés, offices de tourisme… - Piloter l'évènement «Paysages» en lien avec le PAT et les PCAET et autres politiques du territoire plaçant la protection et la valorisation du Paysage au cœur du projet de territoire et de son rayonnement
• Échelle de territoire	Pays de Retz et tous périmètre infra
• Collectivité pilote	PETR / inter-EPCI, Société des historiens du Pays de Retz
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) et SHPR - EPCI et communes - Offices de tourisme - Porteurs privés - Loire-Atlantique Développement
• Financements et conventionnements internes au PETR	Appel à projets LEADER pour une gestion du dispositif
• Financements et conventionnements externes	intégration à un projet culturel de territoire porté en inter-EPCI ?
Indicateurs de suivi/réussite	- Edition d'un support (papier, numérique…) - Relais médiatique - Fréquentation des sites au cours des Journées du Patrimoine et de l'évènement « Paysages » - Nombre d'acteurs impliqués

ACTION 16 : ENTRETENIR LE DIALOGUE ENTRE EPCI DU PAYS DE RETZ

• Domaine de référence	Conditions du développement culturel et social, transition écologique, développement économique, aménagement de l'espace
• Interaction autres schémas et projets	- Projets de coordination touristique menés à l'échelle du PETR - AVAP - Réserves naturelles régionales - Projets des acteurs de la culture et du patrimoine - Contrat de réciprocité
Description	
• Contenu	Co-animation de rencontres entre les directeurs/responsables des services du PETR et des EPCI membres en vue de partager des informations - des actualités - suivre les actions communes aux EPCI en cours et/ou projetées selon les arbitrages politiques (réseaux techniques)
• Échelle de territoire	Pays de Retz et tous périmètre infra
• Collectivité pilote	PETR / EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) - EPCI
• Financements et conventionnements internes au PETR	Sans objet
• Financements et conventionnements externes	Sans objet
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de rencontres techniques - Mobilisation des agents lors de ces réunions

ACTION 17 : SUIVRE, ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF LEADER

• Domaine de référence	Tous
• Interaction autres schémas et projets	- SCoT du Pays de Retz - DOMO FEDER - PDRR FEADER - Règlement européen
Description	
• Contenu	- L'animation du programme LEADER : ➤ Appui en ingénierie aux porteurs de projets (montage du dossier, recherche de financements, orientation vers les interlocuteurs pertinents, etc.) ➤ Identification et appui à l'émergence de projets ➤ Mise en place de projets de coopération ➤ Promotion/communication autour du programme - Le suivi et le pilotage du programme : ➤ Pré-instruction de dossiers de demandes de subventions (vérification de l'éligibilité, pertinence du projet au regard de la stratégie territoriale, etc.) ➤ Rédaction des pièces en lien avec le porteur de projet ➤ Relations avec les services instructeurs de la Région ➤ Suivi administratif et financier du programme (suivi de la consommation des enveloppes, des lignes de financements, bilans, etc.) ➤ Organisation des comités techniques et des comités de programmation ➤ Appui au Président du GAL
• Échelle de territoire	Pays de Retz
• Collectivité pilote	PETR (*GAL*)
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (GAL) - Conseils de développement
• Financements et conventionnements internes au PETR	Sans objet
• Financements et conventionnements externes	Union Européenne (*LEADER*) via Conseil Régional
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombres de projets soutenus - Consommation de l'enveloppe LEADER - Evaluation LEADER mi-parcours - Participations des membres du GAL aux comités de programmation

ACTION 18 : CONTRACTUALISER

• Domaine de référence	Tous
• Interaction autres schémas et projets	Sans objet, champs illimité
Description	
• Contenu	- Si le PETR est l'échelle pertinente (à identifier au cas par cas), être un cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, et l'Union Européenne (Leader etc) - Participer aux réseaux (LEADER France, Association nationale des Pays et PETR, techniciens énergie-climat, réseau rural régional, fédération nationale des SCoT, territoires à énergie positive…) et s'inscrire aux newsletters des partenaires institutionnels (ministères, Région, Département…) - Diffuser les appels à projets aux cibles concernées et/ou le cas échéant coordonner la réponse à l'appel à projets (*selon le périmètre de référence*)
• Échelle de territoire	Pays de Retz / inter-EPCI
• Collectivité pilote	PETR, EPCI
Échéancier prévisionnel	2021-2026
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (comité syndical) - EPCI - Partenaires
• Financements et conventionnements internes au PETR	EPCI
• Financements et conventionnements externes	- Union Européenne (LEADER) - Etat - ADEME (contrat d'objectifs) - Région - Département
Indicateurs de suivi/réussite	- Résultats des actions portées dans le cadre des contrats - Ratio des subventions perçues sur le territoire / contributions des EPCI au fonctionnement du PETR

ACTION 19 : DEVELOPPER LES COOPERATIONS TERRITORIALES

• Domaine de référence	Tous
• Interaction autres schémas et projets	Sans objet, champs illimité
Description	
• Contenu	En fonction des enjeux évoqués dans le cadre de la coopération LEADER ou de la stratégie Estuaire, le rapprochement vers les EPCI voisins autres que ceux liés au contrat de réciprocité et la stratégie « Estuaire » peut être opportun – projet AALVIE par exemple avec les GAL vendéens – itinéraires touristiques inter EPCI…
• Échelle de territoire	Pays de Retz / inter-EPCI
• Collectivité pilote	PETR, EPCI
Échéancier prévisionnel	2016-2020
Modalités de mise en œuvre	
• Pilotage et gouvernance	- PETR (commissions thématiques concernées) - EPCI et communes tests le cas échéant - Partenaires
• Financements et conventionnements internes au PETR	sans objet
• Financements et conventionnements externes	- Union Européenne (LEADER)
Indicateurs de suivi/réussite	- Actions de coopérations mises en œuvre avec les territoires voisins

Pays de Retz 4 intercommunalités • 38 communes

- 38 communes
- 4 intercommunalités
- 140 000 hectares
- 91% d'espaces naturels et agricoles
- 155 000 habitants
- 44 000 emplois

PETR du Pays de Retz
60 Impasse du Vigneau
44 680 SAINTE-PÁZANNE
Tel :02 40 02 10 72
www.petr-paysderetz.fr

Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise
2 cours du Champ de Mars- BP 60827
44008 Nantes Cedex 1
Tél : 02 40 84 14 18
www.auran.org